Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers : L'an Deux Mille vingt trois
• en Exercice : 9 Le 09 mai 2023 à 20 heures 30.

Présents : 6
 Votants : 8
 Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivarais
 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

sous la Présidence de M. CAVROY Antoine Maire.

Date de convocation Adressée individuellement A chaque membre Le : 02/05/2023

Présents: BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, GRANGEON Régis,

MAILLE Nadège, MONGRENIER Julien, QUIBLIER Aymeric

Absents : PAULET Marjolaine

Pouvoirs : CHARRIER Brigitte donne pouvoir à CAVROY Antoine MARCON Jean Michel donne pouvoir à QUIBLIER Aymeric

Secrétaire : a été nommé(e) secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2023

N° 2023 – 12 – Modification des tarifs de provision de chauffage mensuel

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les provisions mensuelles de chauffage

M. et Mme FRIGANT souhaitent payer 80€ par mois au lieu de 30€ actuellement

M. SARTRE souhaite payer 50€ par mois au lieu de 30€ actuellement

N° 2023 – 13 – Location d'emplacement dans un couvert non fermé pour les véhicules à gabarit spéciaux et fixation des tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à louer des emplacements dans le couvert non fermé pour le stationnement des camping-cars – caravanes et autres véhicules à gabarit spéciaux et décide de fixer le tarif de location à 50€ par mois et un chèque de caution de 50€.

N° 2023 - 14 - Vente des parcelles cadastrées section Al 155 et Al 154

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle de 445m² cadastrée AI 154 à Mme CORNILLON Suzanne et la parcelle de 49m² cadastrée AI 155 à M. MOUNIER Pierre Joannes et de fixer le prix à hauteur de 8.5€ du m² plus le quote part du géomètre soit un montant de 4 275€ pour la parcelle AI 154 et de 909€ pour la parcelle AI 155.

N° 2023 – 15 – Attribution subventions aux associations

Le Conseil municipal, décide d'attribuer le montant des subventions comme suit :

Association Effangeas : 500€ Les amis de Brameloup : 300 € Association Louis Pize : 300€ Club des boutons d'or : 500€ Pompiers de Rochepaule : 200 € Anciens combattants : 125 €

Colonie: 1000€

Centre socio culturel : 0€

N° 2023 - 16 Objet : Vente de cartes postales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre des cartes postales : Vente aux particuliers : 0.50cts/pc (vente en mairie minimum par 10 pcs).

10 achetées (même panachées) 2 offertes

Vente aux revendeurs : 5 euros les 20 (soit 0.25 ct/pc)

Prix unitaire de revente au public plafonné à 0.50 ct/pc chez les revendeurs.

N° 2023 - 17 Objet : Délibération autorisant M. le Maire à solliciter l'assistance juridique et/ou avocat sur les travaux de la mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation au Maire pour solliciter l'assistance juridique de la commune et/ou avocat si ce dossier prend un mauvais tournant.

N° 2023 – 18 Objet : Délibération portant déclassement d'une voie communale sans enquête publique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- -Décide de déclasser partie de terrain de 13m².
- -Demande le déclassement de cette portion de voie conformément aux dispositions de l'article L.141-
- 3 du Code de la voirie routière. La portion de voie intègre le domaine privé de la commune.
- -Demande la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

N° 2023 - 19 Objet : Demande de subvention pour le déneigement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du département pour les travaux de déneigement effectués sur la voirie communale.